



Marseille, le 14 septembre 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

FSU-SNUipp 13 – SNES-FSU – SNUDI FO 13 – CGT Educ'action – SUD Education – CNT-SO 13

Le rectorat d'Aix-Marseille veut imposer le silence aux personnels

Dans une fiche intitulée « Si vous êtes sollicité par la presse », le rectorat de l'académie d'Aix-Marseille diffuse une série de conseils à ses agent·es sur le comportement à adopter face aux journalistes. Les organisations syndicales contestent ces consignes et rappellent le droit des personnels à s'exprimer sur leur métier et leurs conditions de travail.

Nous refusons ce muselage et le mélange entretenu entre discrétion professionnelle et devoir de réserve. Les personnels ne sont pas des fonctionnaires d'autorité : ils et elles disposent, comme tout citoyen, d'une liberté d'expression et d'opinion. Ils et elles doivent pouvoir alerter sur le bâti, les moyens manquants ou les conséquences des politiques éducatives. Ils et elles sont d'ailleurs les plus à même de répondre sur leurs propres conditions de travail.

Sous couvert d'apporter une aide aux personnels, les consignes données sont claires : interdiction de répondre aux journalistes sur vos conditions de travail « *renvoyer systématiquement au pôle communication du rectorat* », « *indiquer que vous n'êtes pas en mesure de répondre* », « *ne pas communiquer d'informations précises* » ...

Le rectorat cherche ainsi à exercer un contrôle total des informations communiquées à la presse et à devenir l'intermédiaire systématique entre les journalistes et les personnels. Ce qui pose un grave problème de liberté d'expression.

« La parole des personnels n'appartient pas au rectorat. »

Tout ceci résonne avec la suspension de nos sept collègues syndicalistes pour avoir dénoncé les conditions de travail indignes dans lesquelles ils et elles travaillaient depuis des mois. Nous leur réitérons tout notre soutien.

La diffusion de ce document témoigne d'une volonté accrue de contrôle de la parole des personnels et vient rendre compte de la fuite en avant autoritaire que prend notre administration. Nous appelons la profession à ne pas suivre les consignes du rectorat et serons aux côtés de tous les collègues souhaitant s'exprimer sur leur métier et leurs conditions d'exercice.